

## Conseil Municipal du 26 juin 2013

- Révision du tableau des effectifs à compter du 1er juillet – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Décision d'octroyer au Trésorier principal, Receveur de Maurepas, l'indemnité de conseil de 715,57 €, pour le second semestre 2012 – *(délibération adoptée à la majorité et 3 abstentions)*.
- Décisions de procéder à des virements de crédit – *(2 délibérations adoptées à l'unanimité)*.
- Décision de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 €, à l'association « Club des nageurs de Maurepas » – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Décision de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 €, à l'association « INSERPRO » – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Attribution du lot n°01 (entretien ménager) du marché de nettoyage des bâtiments communaux, à l'entreprise CPN (Compagnie Parisienne de Nettoyage), 65 rue du Moulin de Cage, 92230 Gennevilliers, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres. Le marché est conclu avec un seuil minimum de 55 000 € HT et un maximum de 140 000 € HT, et débutera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Imputation des retards sur les marchés de travaux pour la restructuration et l'extension de l'Hôtel de Ville de Coignières et application de pénalités de retard à l'entreprise LTHS, pour un total de 127 jours, soit un montant de 62 230 € HT – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Décision de dénommer le jardin situé entre le Sente du Clair de Lune et la rue des Étangs, « Square du Clair de Lune » – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Vœu du Conseil Municipal pour le respect de l'autonomie des communes et des compétences des maires, assorti d'une demande faite au Gouvernement, de retirer immédiatement le projet de loi sur la décentralisation et d'organiser une véritable concertation avec l'ensemble des communes franciliennes pour remettre à plat cette réforme dans son ensemble – *(délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions)*.